



CHARTRE EQUISFAIR

1. Objet du cluster

La création du cluster « EquisFair» (ci-après dénommé « le cluster ») s'inscrit dans le cadre de la législation wallonne relative au soutien et au développement des réseaux d'entreprises ou clusters (Décret du 18 janvier 2007 et Arrêté du 16 mai 2007). Le cluster a été fondé sous forme d'ASBL en février 2019. Son objectif est de soutenir l'émergence et le développement de partenariats dans le secteur équin en Wallonie.

2. Objectifs généraux

EquisFair se positionne de manière à professionnaliser et développer les réseaux existants, intensifier le marketing, potentialiser les compétences propres et accompagner les étapes clés de la R&D vers la mise sur le marché.

3. Axes de développement stratégique

Pour atteindre ses objectifs, le cluster a adopté différents axes de développement stratégique :

- Structurer le secteur équestre en Wallonie et développer des activités favorisant les échanges.
- Mettre en avant les ressources et les opportunités de développement en Région wallonne
- Exploiter les opportunités du marché international, spécialement avec des produits de haute valeur ajoutée.
- Approfondir les interactions avec les secteurs des biotechnologies et de l'ingénierie mécanique pour développer et investir dans des projets du domaine Vet-Tech.
- Développer des collaborations internationales et ainsi favoriser les investissements étrangers en Région wallonne.

4. Valeurs

EquisFair attache une attention particulière à la démarche qualité / éthique de l'entreprise.

- Professionalisme et respect du client

Les membres font preuve d'un professionnalisme exigeant dans toutes leurs actions. Les produits et services qu'ils proposent donnent satisfaction à leurs clients.



- Sécurité et qualité des produits et services

Les membres s'engagent à utiliser des produits et services de qualité, efficaces et sûrs. Ils **s'assurent toujours qu'un travail de qualité est effectué et que leurs produits et services respectent les normes et directives en vigueur dans leur domaine.**

- Intégrité

Les membres font preuve de transparence concernant leur respect des réglementations en vigueur et se dotent de toutes les garanties visant à apporter la preuve de leur bonne gestion.

5. Membres

On distingue trois catégories de membres :

- Membres effectifs
- Membres adhérents
- Membres sympathisants

Toutes les entreprises ayant des activités en lien avec le secteur équin et se retrouvant dans les valeurs et objectifs du cluster peuvent solliciter leur adhésion.

Chaque candidature au cluster est examinée avec soin par notre équipe puis soumise au Conseil d'Administration pour approbation. Pour valider une candidature, les administrateurs se basent sur les critères suivants :

1. **Le siège social** : l'entreprise est-elle bien basée en Wallonie ?
2. **L'activité** : l'entreprise a-t-elle bien un lien direct avec le secteur équestre ?
3. **Le critère de maturité** : l'entreprise est-elle prête à entrer dans le cluster ? Depuis combien de temps existe-t-elle ? S'agit-il d'une activité à temps plein ? Quelles sont les normes de qualité auxquelles elle se plie ? Quelles sont les références en termes de clients et/ou de collaborateurs ? Quels sont les perspectives de développement ?

Pour que la candidature soit acceptée, l'entreprise doit remplir au minimum deux des trois critères ci-dessus. Si les trois critères sont remplis, la société intègre le cluster en tant que membre effectif. Si seuls deux critères sont atteints, le CA propose au candidat le statut de membre sympathisant.

Ces critères de sélection visent à garantir la qualité des services et produits des entreprises et acteurs composant le Cluster sans entraver le développement de ce dernier. Si plusieurs entreprises candidates sont actives dans des domaines similaires, le Cluster a pour objet de les inclure dans une optique de **saine concurrence**, sous réserve de la conformité à des valeurs de qualité.

6. Droits des membres

Les **membres effectifs** jouissent, en plus des droits offerts aux membres adhérents et sympathisants, des avantages suivants de manière exclusive :

- Le droit de vote à l'Assemblée générale
- Le droit d'utiliser le logo EquisFair sur leurs supports de communication en ayant fait la demande préalable au cluster.

Les **membres adhérents** bénéficient des avantages que leur offre le cluster mais n'ont pas de droit de vote. Les organismes de la filière se retrouvent automatiquement dans cette catégorie. Ces avantages comprennent notamment :

- Le droit de participer aux activités du cluster et de jouir de ses services moyennant des conditions préétablies
- Le droit de figurer dans l'annuaire des membres du cluster, visible sur son site internet et son application
- Le droit de bénéficier d'opportunités de contacts et de partenariats offertes par le réseau, tant au niveau national qu'international
- Le droit d'assister aux assemblées générales
- Le droit d'être entendu par le Conseil d'administration
- Le droit de démissionner à tout moment, mais la cotisation annuelle reste acquise par le cluster

Les **membres sympathisants** sont tenus au courant des activités et actualités d'EquisFair et bénéficient de tarifs préférentiels dans le cadre du cluster.

7. Devoirs des membres

En s'affiliant, les membres se trouvent liés par les statuts et les décisions prises par l'Assemblée générale et par le Conseil d'administration.

Les membres s'engagent à

- Payer leur cotisation annuelle en temps voulu
- Respecter le travail des autres
- Faire passer l'intérêt collectif avant l'intérêt particulier
- Parler au nom du cluster uniquement s'ils sont habilités à le faire
- Faire preuve de discrétion et protéger les données du cluster
- Respecter et défendre le caractère neutre et indépendant du cluster
- Favoriser et développer les échanges avec les autres membres.



Le non-respect de la présente charte pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Un manquement grave à la déontologie professionnelle entraîne l'exclusion immédiate du membre par décision du Conseil d'administration.

Je soussigné(e) Madame – Monsieur.....
représentant.....

déclare avoir pris connaissance du texte de la présente Charte et m'engage à en respecter le contenu – et déclare avoir pris connaissance de la Politique de Confidentialité en annexe.

Fait à, le

Signature :



POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ - GDPR

CONDITIONS D'UTILISATION DANS LE CADRE D'UNE ADHÉSION AU CLUSTER

Les informations collectées via le formulaire d'adhésion sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ASBL EQUISFAIR :

- Informations d'authentification et d'identification (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone). Ces informations sont nécessaires pour vous inscrire à la newsletter du cluster. Si vous ne les fournissez pas, nous ne serons pas en mesure de vous fournir nos services.
- Coordonnées de l'entreprise (nom de l'entreprise, adresse postale, numéro de TVA, numéro de téléphone, adresse e-mail générale, site web). Nous pourrions avoir besoin de certaines de ces informations pour assurer la promotion de vos activités, réaliser des études statistiques afin de vous fournir des services qui répondent à vos besoins, ... Nous ne serons pas en mesure d'effectuer ces services si vous ne les fournissez pas.

L'ASBL EQUISFAIR se réserve le droit d'utiliser les données fournies dans le formulaire de demande d'adhésion afin

- d'assurer le traitement de vos demandes,
- créer et gérer votre profil membre,
- créer et gérer votre accès à nos services en ligne,
- assurer l'exécution de nos prestations, la vérification de la validité des informations nécessaires au paiement d'une prestation ou de frais d'adhésion,
- réaliser des études statistiques,
- respecter nos obligations légales,
- vous contacter et communiquer des informations relatives aux services émis et/ou distribués par l'ASBL EQUISFAIR

Vos informations seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution de nos prestations, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à l'équipe d'animation du cluster et, le cas échéant, à nos sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant l'ASBL EQUISFAIR (+32 80 21 65 56 ou info@equisfair.be).

EquisFair asbl
Mont-le-Soie, 1 B-6690 Vielsalm
Tél : + 32 80 216556
info@equisfair.be www.equisfair.be